



Département de la formation et de la sécurité
Departement für Bildung und Sicherheit

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux participants à la consultation
(selon liste annexée)

Referenzen JFL/RS
Datum 28 juin 2013

Mise en consultation du Plan d'études 21

Madame, Monsieur,

Le concordat HarmoS, adopté par le Grand Conseil du canton du Valais en 2008 déjà, prévoit l'harmonisation des objectifs de l'école obligatoire au sein des cantons ayant adhéré au concordat. Dans le Bas-Valais, cette obligation a déjà été réalisée par la création du Plan d'études Romand (PER) dans le cadre de la Convention scolaire romande. En Suisse alémanique, l'élaboration du Plan d'études 21 a débuté en automne 2010, suite à la signature par l'ensemble des 21 cantons de langue allemande et multilingues de l'accord pour l'élaboration d'un plan d'études commun.

Au terme d'un processus de presque trois ans, un projet du plan d'études 21 a pu voir le jour grâce à la participation des cantons concernés. La Conférence suisse alémanique des directeurs de l'instruction publique a soumis le projet à une large consultation auprès des cantons, des différentes associations et des conférences et partis régionaux. Cette consultation vise à recueillir leurs réactions sur le projet de plan d'études et ainsi, à renforcer le consensus social quant au contenu de l'enseignement devant être prodigué aux élèves des écoles publiques de notre pays.

Lors de sa séance du 19 juin 2013, le Conseil d'Etat a approuvé la procédure de consultation cantonale. Celle-ci débutera le 28 juin 2013 et prendra fin le 31 octobre 2013. Une fois la procédure de consultation achevée, les différentes réactions seront évaluées afin de rechercher le maximum de synergies possibles. Enfin, une prise de position cantonale sera élaborée et transmise à la direction du projet au plus tard d'ici fin décembre 2013.

Vous trouverez le projet du Plan d'études 21 ainsi que de plus amples informations concernant la consultation sur le site www.lehrplan.ch. Le questionnaire électronique ainsi que d'autres documents utiles sont disponibles sur le site www.vs.ch -> Accès rapide -> Procédures de consultations. Le code d'accès est le suivant : Lehrplan21vs. Seules les réponses transmises en ligne seront prises en considération lors de l'évaluation. Conformément aux nouvelles dispositions, les réponses des participants à la procédure de consultation seront publiées sur le site internet de l'Etat du Valais.

Le questionnaire sera accessible à partir du **28 juin jusqu'au 31 octobre 2013**.

Contact : René Salzmann, Inspecteur scolaire : rene.salzmann@admin.vs.ch, ☎ 079 616 16 33.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous transmettons nos cordiales salutations.

Oskar Freysinger
Conseiller d'Etat

